

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidence**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges –  
Notre-dame-de-Grâce*

#### **Membres**

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement de  
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 octobre 2020

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE201670001**

**Accorder un contrat à Axe Construction inc., pour  
réaliser les travaux de réaménagement du théâtre de  
Verdure au parc La Fontaine - Dépense totale de  
15 470 877,05 \$, taxes incluses (contrat :  
13 155 507,70 \$ + contingences : 1 578 660,92 \$ +  
incidences 736 708,43 \$) - Appel d'offres public  
15599 (3 soumissionnaires).**

**“Original signé”**

Karine Boivin Roy  
Présidente

**“Original signé”**

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE201670001**

*Accorder un contrat à Axe Construction inc., pour réaliser les travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine - Dépense totale de 15 470 877,05 \$, taxes incluses (contrat : 13 155 507,70 \$ + contingences : 1 578 660,92 \$ + incidences 736 708,43 \$) - Appel d'offres public 15599 (3 soumissionnaires).*

À sa séance du 23 septembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrats d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2M\$ pour lequel :*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 7 octobre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant un contrat pour réaliser les travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine.

Puis, le Service a exposé l'ampleur du projet et les détails de cet appel d'offres, d'une durée de 92 jours lancé en contexte de pandémie, à l'issue duquel trois soumissions ont été reçues parmi les sept entreprises ayant effectué la visite obligatoire des lieux alors que 15 firmes s'étaient procuré les documents d'appel d'offres. Le Service est d'avis que le marché actuel explique le peu de soumissions reçues en raison de la Covid-19. En ce qui concerne les 11 addendas, ceux-ci ont visé des reports de la date de dépôt des soumissions en raison du contexte sanitaire ainsi que des précisions au projet.

Le prix obtenu montre un écart défavorable de 28,7 % que le Service attribue aux conditions générales des travaux, notamment le lieu des travaux, au centre du parc La Fontaine sur un terrain en pente, et au coût du béton en hausse. En outre, le prix de

l'item "électricité" représente l'élément montrant le plus grand écart par rapport à l'estimation. Le Service a expliqué qu'une deuxième estimation avait été réalisée à l'externe par des économistes de la construction et que celui-ci était presque identique au prix du PBSC. Par conséquent, le SGPI recommande l'octroi.

Dans le cadre de ses délibérations, la Commission retient que le contexte a été défavorable à la réception d'un bon nombre de soumissions pour ce projet. Aussi, il semble que la première estimation réalisée à l'interne avait sous-estimé les coûts de plusieurs éléments.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- Contrat de plus de 10 M\$;
- Contrats d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2M\$ pour lequel :
  - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE201670001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**